

Fil info

Vers une meilleure coopération sanitaire belgo-luxembourgeoise

Une meilleure coopération sanitaire figurait également dans les accords et déclarations d'intention signés ce mardi entre les ministres belges et luxembourgeois. L'objectif est d'ouvrir les portes du monde médical aux résidents frontaliers, de façon globale.



Pour Frank Vandenbroucke, il est impératif de favoriser les coopérations transfrontalières. - J.-L. B.

Par Jean-Luc Bodeux

Le 1/09/2021 à 17:35

Va-t-on avoir dans les prochaines années une extension des possibilités de coopération en matière médicale entre le Luxembourg et la Belgique, en tout cas entre régions voisines ? C'est en tout cas un souhait commun puisque ce point figurait parmi les points abordés ce mardi lors de la réunion ministérielle entre les deux pays. Une déclaration commune de coopération sanitaire y a dès lors été signée.

Des collaborations, il en existe déjà mais elles sont parcellaires. On parle ici de possibilités de soins au Grand-Duché pour des résidents belges et pas seulement pour les travailleurs frontaliers qui y ont d'office droit. Des collaborations existent aussi entre des hôpitaux belges et français. Au sein de la Grande Région, la

Belgique et la France ont ainsi signé un accord-cadre de coopération sanitaire en juin 2005 qui a permis de créer sept territoires de santé transfrontaliers, de Furnes à Arlon, en passant par Tournai, Mons et Chimay notamment, dénommés « Zoast » (zones d'accès aux soins transfrontaliers).

Il manque le chaînon Belgique-Luxembourg

De pareils accords existent également entre la France et l'Allemagne, signés également en 2005 et entre la France et le Luxembourg, en 2017. Étonnamment, il n'y en a pas entre le Luxembourg et la Belgique. Et c'est précisément un tel type de traité que le Luxembourg et la Belgique envisagent de signer, offrant ainsi de bien plus larges possibilités de collaborations entre les deux pays, dans un esprit de continuité assurant une sécurité juridique, principalement pour que les deux pays s'accordent sur les paiements des services donnés.

Une déclaration d'intention a donc été signée dans ce sens et le ministre Frank Vandembroucke est venu en expliquer le principe et la volonté à Arlon, dans la foulée de la réunion ministérielle de Luxembourg. Cette déclaration ouvre désormais la voie à la négociation entre les ministères concernés des deux pays, pour un accord-cadre de coopération sanitaire.

La crise sanitaire a montré tous les besoins qui pouvaient exister dans ce cadre hospitalier ou d'interventions d'urgence. « Lors de la première vague du covid, nous avons assisté à des transferts de patients du Grand Est et principalement du CHR de Metz, saturé par le nombre de patients soignés dans le service des soins intensifs, vers des hôpitaux de la Sarre et du Luxembourg », commente la députée fédérale Mélissa Hanus. « Nous avons aussi pris conscience que la prise en charge de certains patients nécessitait des soins de réadaptation et de revalidation. Des services qui sont en carence en province de Luxembourg alors qu'il existe une institution spécialisée au Luxembourg, à quelques km d'Arlon. Une convention de solidarité a dès lors pu être conclue avec l'accord de la ministre grand-ducale de la santé, pour permettre la prise en charge de patients soignés à Arlon. »

Des collaborations fructueuses entre la Belgique et la France

Ce contexte a fait naître une prise de conscience de la nécessité de développer des partenariats pour faire face à de tels défis. Un constat qu'Henri Lewalle a fait sien depuis des années, lui qui coordonne le projet Interreg Cosan, un programme portant justement sur les coopérations transfrontalières. Des synergies, il en existe de nombreuses, comme entre la région de Givet et celle de Dinant, ou entre les hôpitaux de Mont-st-Martin en Meurthe-et-Moselle et d'Arlon, avec des passages quotidiens de médecins et de patients. Mais dans le cas présent, il souhaiterait même que l'on crée une Zoast entre les trois pays frontaliers (France-Belgique-Luxembourg), ce qui serait original et unique en Europe, comme cela se fait pour le Smur, le service d'urgence.

La volonté existe enfin, mais cela prendra du temps car il y a de nombreuses données et implications techniques, administratives et financières. Le ministre Frank Vandenbroucke n'a d'ailleurs pas voulu donner de deadline, mais il a bel et bien signifié sa volonté d'avancer vers cette solidarité européenne transfrontalière.